Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_065A-DE

Mairie de Saint-Savin

AVENANT N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE
A BONS DE COMMANDE

CONTRAT N° 2023014

OBJET : MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR DANS LE MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE POUR L'ORGANISATION, LA GESTION ET L'ANIMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DES 3 - 11 ANS DE LA COMMUNE DE SAINT-SAVIN

Mairie de Saint-Savin

30 rue du Comte de Menon
38300 SAINT-SAVIN
Tél : 04 74 28 92 40

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_065A-DE

Entre :

La Commune de SAINT-SAVIN, représentée par M. Fabien DURAND, en qualité de Maire,

Et :

La Fraternelle de Bourgoin-Jallieu, représenté par M. Pierre-Jean BADIN, en qualité de Président,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-1 et L. 2122-22 relatifs aux compétences des collectivités,
- Le marché de service initial signé le 13 décembre 2023,
- La nécessité de modifier l'identification de l'acheteur pour des raisons administratives.

Considérant:
- Que l'identification de l'acheteur a changé et doit être mise à jour dans le cadre du marché de service,
- Que ce changement n'affecte pas les autres termes et conditions du marché.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :
L'identification de l'acheteur est modifiée comme suit :

- **Ancienne identification :** CCAS de la commune de SAINT-SAVIN représenté par M. Fabien DURAND, Président du CCAS et Maire de la commune de SAINT-SAVIN

- **Nouvelle identification :** La mairie de SAINT-SAVIN représentée par M. Fabien DURAND, Maire de la commune de SAINT-SAVIN

Ordonnateur : Monsieur Fabien DURAND, Maire

Imputation budgétaire :

Budget	BUDGET de la Commune de SAINT-SAVIN SIRET : 213 804 552 00015
Exercice	01/01/2025

Article 2 :
Tous les autres termes et conditions du marché initial demeurent inchangés et continuent de s'appliquer.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le 11/12/2024
ID : 038-213804552-20241206-D2024_065A-DE

Article 3 :
Le présent avenant sera notifié aux parties concernées et sera annexé au marché initial.

Fait en un seul original à SAINT-SAVIN

Le Maire,

Fabien DURAND

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par délibération du Conseil Municipal du 6/12/2024